

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

TYPE DE POSTE :

Poste d'encadrement
régulier à temps complet

CLASSIFICATION 10

100 698 à 134 259 \$

**DATE LIMITE POUR
POSTULER**

Le 1^{er} février 2024 à 16 h

NATURE DE LA FONCTION

Relevant du directeur général, la personne titulaire de ce poste est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des politiques et programmes de gestion des ressources humaines. À ce titre, elle assure la gestion des relations de travail, du recrutement et de la sélection du personnel, de la santé et sécurité au travail, du perfectionnement et développement des personnes, du développement organisationnel et des orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines. Le climat et les relations de travail ainsi que la fonction-conseil aux gestionnaires sont au cœur de ses préoccupations. Elle anime une équipe dynamique pour mener à bien sa mission et assure la gestion des ressources financières de son unité. Comme membre de l'équipe de direction, elle participe à la définition et à la réalisation des enjeux organisationnels.

DE FAÇON PLUS SPÉCIFIQUE :

- Assurer un rôle stratégique et conseil dans son secteur d'activités auprès de l'équipe de gestion;
- Collaborer au développement de l'image employeur du cégep;
- Assurer le partage par le milieu des valeurs et objectifs institutionnels inscrits au Plan stratégique du collège;
- Être un agent de changement et de développement;
- Définir les orientations en matière de gestion des ressources humaines;
- Mettre en œuvre le plan de travail annuel de sa direction et planifier les ressources nécessaires pour sa réalisation;
- Assurer l'application des lois, politiques et règlements de son secteur;
- Participer à divers comités et en assurer des suivis;
- Effectuer toutes autres tâches découlant des divers dossiers de la Direction des ressources humaines.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, un diplôme de deuxième cycle constitue un atout;
- Huit (8) années d'expérience pertinence dont cinq (5) à titre de gestionnaire;
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) ou Ordre des conseillers en relations industrielles agréés (CRIA)] constitue un atout;
- Connaissance des encadrements législatifs en matière de relations de travail;
- Habiletés de gestion et capacité à mobiliser une équipe;
- Habiletés de communication et à établir de bonnes relations;
- Habiletés d'écoute et empathie;



QUALIFICATIONS REQUISES (SUITE)

- Habiletés en résolution de conflits;
- Autonomie et sens des responsabilités;
- Capacité de travail d'équipe et de collaboration;
- Ouverture et capacité d'innovation;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de prise de décisions;
- Capacité à faire face à la pression et à respecter des échéanciers serrés tout en assurant l'efficacité, l'exactitude et la qualité du travail;
- Connaissance du réseau collégial ou du réseau public/parapublic constitue un atout;
- Bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

CONDITIONS D'EMPLOI

Selon le règlement en vigueur pour le personnel-cadre des cégeps – classe 10, salaire annuel entre 100 698 et 134 259 \$ selon l'expérience.

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à nous faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation EN FORMAT PDF au plus tard le 1^{er} février 2024 à 16 h, par courriel à poste.direction@cegeptr.qc.ca en indiquant dans l'objet du message : **C2024-01 Directrice ou directeur des ressources humaines**. Pour plus d'informations, contacter la Direction générale au numéro 819 376-1721, poste 2010.

Les **entrevues** de sélection se dérouleront le **mercredi 7 février 2024** et les **tests psychométriques** dans la semaine du **12 février 2024**.

Seules les candidatures retenues seront contactées. Nous remercions tous les candidates et candidats de l'intérêt porté à notre institution.

Le collège applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.